



## différent avec une entreprise

Par **momi**, le **12/10/2010** à **20:34**

nous avons contacté une entreprise pour un chantier d'isolation et de pose de panneaux photovoltaïques. le chantier d'isolation s'étant mal déroulé (les travaux convenus dans le devis étaient à moitié réalisés) nous avons voulu annuler la commande de panneaux ; les délais de 7 jours étant dépassés ( 11è jour), l'entreprise a refusé. Le bon de commande prévoyait une fin de travaux pour fin septembre ; début septembre, l'entreprise nous a reproché de ne pas leur avoir fait parvenir l'acceptation du prêt ; le 13/09, nous leur avons faxé l'attestation de la banque prouvant que le prêt était accepté et 8 jours auparavant, la banque avait confirmé oralement à l'entreprise que c'était acquis.

entre temps, nous avons demandé à l'entreprise de nous fixer un délai de livraison du chantier par écrit; Il nous ont indiqué le 8/10.

A ce jour, le 12/10, l'entreprise nous envoie un fax sous prétexte que nous ne sommes pas joignables par téléphone, pour nous informer que nous n'avons pas donné de nouvelles ni confirmé l'obtention du prêt. sans nouvelles de notre part suite à ce fax, le chantier se fera dans leur "ordre de priorité de pose". si nous réagissons rapidement, ils s'engagent à faire débuter les travaux le 26/10.

Quel recours avons-nous pour annuler ce chantier qui ne se passe pas dans de bons termes? Nous avons pour preuve le courrier nous stipulant qu'ils ont bien reçu notre fax d'acceptation de prêt, nous avons le courrier qui nous confirme la date du 8/10 en réception des travaux... tous mes remerciements quant a vous conseils